

**30<sup>ème</sup> Rallye régional de Matour – 10<sup>ème</sup> Rallye VHC**

**ACCREDITATION « PRESSE »**

Règlement

1. Tout détenteur d'une accréditation presse FIA ou FFSA a droit à une accréditation sur simple renvoi de cette demande
2. Toute autre demande devra être accompagnée d'une lettre justificative de la part de la rédaction en chef ou de la direction du média (tamponnée par celle-ci)
3. Les journalistes "free-lance" devront prouver qu'ils travaillent véritablement dans le cadre de cette compétition (coupures de presses ou justificatifs).
4. La signature de ce formulaire n'implique que le requérant est bénéficiaire d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance accidents couvrant son activité durant le 30<sup>ème</sup> Rallye de Matour. De ce fait, il décharge de toute responsabilité les organisateurs de la manifestation.
5. L'organisateur se réserve le droit de refuser une accréditation sans en donner la raison. Les demandes parvenues après le 18 juillet 2025 ne seront pas prises en considération
6. Les accréditations seront à retirer à la salle des fêtes de Matour de 7h à 8h30 le samedi 19 juillet 2025.
7. Ces conditions font partie intégrante de la demande d'accréditation. Toute demande incomplète ou non signée ne sera pas prise en considération.
8. Le port de la chasuble siglée "MEDIA" et du badge "PRESSE" de l'épreuve sont obligatoires pour pouvoir accéder à certaines zones interdites au public, notamment dans les épreuves spéciales. Les commissaires auront des consignes très strictes à ce sujet. Toute personne ne portant pas cette chasuble de manière bien visible se verra expulser hors des zones mentionnées. Tout demandeur d'accréditation devra obligatoirement présenter sa chasuble "MEDIA" lorsqu'il viendra retirer son badge.
9. **L'organisateur demande au titulaire de l'accréditation presse de lui faire parvenir après l'épreuve les articles, les photos ou les films produits lors du Rallye, sur des DVD indiquant outre crédit, coordonnées mail et/ou téléphonique et le nom de l'épreuve. Ces photos ne seront utilisées qu'à des fins d'archivage. Tout autre utilisation sera soumise à l'accord de l'auteur des images, éventuellement à celle du propriétaire des dites images.**

## **Association Rallyes Puissance 5, Maison des associations 71520 Matour**

Demande d'accréditation « PRESSE »

Pour le 30<sup>ème</sup> Rallye de Matour (**À nous faire parvenir avant le 18 Juillet 2025**)

Je soussigné, NOM : .....Prénom.....

Nom du média .....

N° inscription au registre du commerce .....

N° Siret.....

-Demande à Rallyes Puissance 5, organisateur de l'épreuve intitulée 30<sup>ème</sup> Rallye Régional de Matour, le 19 Juillet 2025 représenté par son responsable presse M<sup>r</sup> MICHEL Ludovic, de me fournir une accréditation presse.

Je déclare :

Avoir pris connaissance de la réglementation ci-dessous.

Que ma demande est conforme à cette réglementation.

Que je m'engage à respecter cette réglementation.

Date, Signature & Cachet Commercial